



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Neutra Sul Max</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Traitement des eaux
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Pro Products LLC 6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Liquides comburants	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut aggraver un incendie; comburant. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Intervention</b>	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).

---

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

---

**Mélange**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Peroxyde d'hydrogène		7722-84-1	10-30*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** \*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

---

### 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Favorise l'inflammation des matières combustibles. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

---

### 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Eau pulvérisée.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Peut aggraver un incendie; comburant. Favorise l'inflammation des matières combustibles.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxygène.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ventiler la zone contaminée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m3  1 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	PEL	1.4 mg/m3  1 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m3  1 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire**

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Éviter tout contact avec des vêtements ou d'autres matières combustibles. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Piquant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	2 - 2.5
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.

<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.096
<b>Solubilité</b>	complet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Tenir à l'écart des matières combustibles. Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents réducteurs. Matières combustibles. Matières alcalines.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxygène.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
	Rat	3000 - 5480 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 170 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1270 mg/kg, ECHA
		1193 mg/kg, ECHA
		1026 mg/kg, ECHA, mâle
		872 mg/kg, ECHA
		801 mg/kg, ECHA
		693.7 mg/kg, ECHA, femelle
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
PEROXYDE D'HYDROGENE (EAU OXYGENEE) (CAS 7722-84-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Volume 36, Supplement 7, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	

---

## 12. Données écologiques

---

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)			
Algues	IC50	Algues	2.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.7 mg/L, 48 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

## 13. Données sur l'élimination

---

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Généralités** Polluant marin réglementé par l'IMDG.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN2014
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Hydrogen peroxide, aqueous solutions with not less than 20 percent but not more than 40 percent hydrogen peroxide (stabilized as necessary)
<b>Classe de danger</b>	5.1
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	A2, A3, A6, B53, IB2, IP5, T7, TP2, TP6, TP24, TP37
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	Aucune
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	202
<b>Conditionnement en vrac</b>	243

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN2014
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE contenant au moins 20 %, mais au maximum 60 % de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
<b>Classe de danger</b>	5.1
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	II

DOT



TMD



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

#### US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1) 453,6 kg (1000 lb)

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

#### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

#### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.



**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**Inventaires**

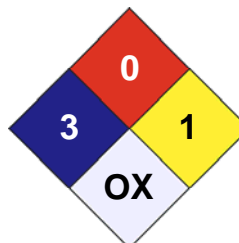
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

29-Novembre-2018

**Version n°**

02

**Date en vigueur**

03-Mai-2018

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Redbook revision # 2, 7/1/16